



#### Le Chef de l'Etat effectue une visite officielle en République Unie de Tanzanie



**S**ur invitation de son Homologue Tanzanien S.E John Pombe Magufuli, le Président de la République du Burundi S.E Evariste Ndayishimiye en compagnie de son épouse et de quelques membres du Gouvernement, a effectué une visite officielle à Kigoma en République Unie de Tanzanie vendredi, le 19 septembre 2020. Les deux Chef d'Etats ont échangé sur des questions socio-économiques et sur la sécurité. C'est la première sortie officielle que le Président de la République du Burundi S.E Evariste Ndayishimiye a effectué à l'étranger depuis son investiture.

Le Chef de l'Etat burundais a été accueilli par son homologue tanzanien au Tanganyika-Lake Stadium de Kigoma.

Dans son discours d'accueil, le Président Tanzanien a vivement remercié son Homologue Burundais pour avoir choisi de faire son premier déplacement en Tanzanie, depuis son accession au pouvoir, une preuve, selon S.E John Pombe Magufuli que les deux pays ont d'excellentes relations bilatérales de longues dates et qui ont permis aux ressortissants des deux pays de faire des investissements dans l'un ou l'autre pays.

Le Président de la République Unie de Tanzanie a expliqué en effet que seize projets de développement appartenant aux investisseurs burundais opèrent en Tanzanie et ont donné de l'emploi à 544 personnes avant de préciser que 10 autres projets appartenant aux opérateurs économiques tanzaniens sont en cours d'exécution au Burundi.

Le Président Tanzanien a ajouté que 95% de marchandises importées par le Burundi pas-

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat effectue une visite officielle en République Unie de Tanzanie

1

Le Chef de l'Etat anime une émission publique

3

Le Chef de l'Etat invite les Bagumyabanga à se garder de juger les autres

4

Cibitoke: le Chef de l'Etat invite les jeunes à monter de bons projets

5

CAMEBU: Lancement de la distribution active des médicaments aux districts sanitaires

7

Communiqué de Presse de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 23 Septembre

8

sent par le port de Dar Es Salaam, un signe d'amitié et de bonnes relations entre les deux pays, a-t-il souligné.

Pour renforcer les relations socio-économiques et commerciales, le Président Tanzanien a fait savoir à cette occasion que son pays envisage de faire l'extension de l'aéroport de Kigoma pour faciliter le transport aérien entre Dar Es Salaam via Kigoma.

Concernant le transport lacustre et par voie ferrée, le Président Tanzanien a indiqué que son pays va réhabiliter le port de Kigoma et la voie ferrée Dar Es Salaam-Kigoma pour que le Burundi puisse avoir des facilités dans l'acheminement de ses marchandises et faire de la ville de Kigoma un important centre commercial.



Le Président Tanzanien a également promis d'acheter très prochainement un bateau pour transporter uniquement des marchandises sur le Lac Tanganyika et un bateau mixte qui assurera le transport des personnes et des biens sur ce Lac Tanganika, en vue de faciliter le flux des marchandises burundaises à l'import comme à l'export.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'Etat burundais S.E Evariste Ndayishimiye a exprimé ses remerciements au Gouvernement tanzanien qui n'a cessé de soutenir le Burundi pendant les moments difficiles que le pays a traversés depuis la recherche de l'indépendance du Burundi jusqu'aujourd'hui.

Le Président de la République a profité de

l'occasion pour montrer la situation réelle du Burundi après les élections générales du mois de mai dernier et a expliqué que la situation est très normalisée. Le Chef de l'Etat burundais a saisi cette opportunité pour préciser que les institutions en place poursuivront le renforcement de la coopération bilatérale entre le Burundi et la Tanzanie. Occasion d'inviter les réfugiés burundais qui se trouvent en Tanzanie à regagner leur patrie pour participer à son développement.

Les deux Chefs d'Etats ont eu par la suite une tête à tête suivie d'une rencontre à huis clos avec les délégations des deux pays. Dans leur communiqué conjoint après ces séances de travail, les deux Chefs d'Etats ont fait savoir qu'ils ont échangé sur les questions de développement socio-économiques et de sécurité.

Concernant les questions socio-économiques, ils ont analysé ensemble la situation économique du Burundi surtout en matière d'exploitation des minerais et de transport des marchandises. A ce sujet, les Présidents Evariste Ndayishimiye du Burundi et John Pombe Magufuli de la Tanzanie se sont convenus d'aller ensemble dans la construction du chemin de fer Uvinza-Musongati-Gitega pour faciliter le transport du Nickel et d'autres minerais en provenance du Burundi. Ils ont également analysé la faisabilité de la route Manyovu-Nyanza-Lac-Rumonge-Bujumbura, une route qui va aussi permettre aux opérateurs économiques d'utiliser la voie terrestre dans le cadre du transport des personnes et des marchandises.

Le Président Tanzanien a promis de montrer au Burundi les stratégies d'exploitation et de vente des minerais. Il a également donné l'autorisation de faire analyser les minerais burundais dans le Laboratoire de Dar es Salaam en attendant que le Burundi ait son propre Laboratoire internationalement reconnu.

Les deux Chefs d'Etats se sont aussi convenus de mettre en place une commission mixte burundo-tanzanienne qui va se mettre à l'œuvre sans tarder pour analyser tous les dossiers en rapport avec le développement socio-économique. Les questions de l'éducation seront également inscrites sur l'agenda des ex-

perts des deux pays pour l'élaboration d'un accord permettant aux étudiants burundais

de s'inscrire dans les Universités tanzaniennes. (source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le Chef de l'Etat anime une émission publique



**L**e Chef de l'Etat burundais S.E Evariste Ndayishimiye a animé vendredi, le 25 Septembre 2020 une émission publique, la première depuis son investiture à la magistrature suprême. Cette émission a été animée au chef-lieu de la province de Gitega, la capitale politique du Burundi. Le Président de la République a répondu aux questions des médias et du public et s'est exprimé sur plusieurs aspects de la vie nationale.

Dans son mot liminaire, S.E Evariste Ndayishimiye a demandé aux participants présents dans cette activité, d'observer une minute de silence en mémoire de Feu Président Nkurunziza, initiateur de cette émission. En cette période de début de l'année scolaire, il a saisi l'occasion pour demander aux éducateurs de travailler d'arrache-pied pour augmenter le taux de réussite. Il a aussi exhorté les élèves et étudiants de s'atteler aux études, leur rappelant que le pays compte beaucoup sur eux dans l'avenir. Le Chef de l'Etat a également lancé un appel vibrant aux réfugiés burundais de regagner le bercail pour apporter leur pierre dans l'édification du pays. Le Président de la République a par la suite répondu aux questions des journalistes et à celles de la population.

Dans le domaine sécuritaire, S.E Evariste Ndayishimiye s'est inscrit en faux contre une opinion selon laquelle le pays aurait

connu des attaques d'une rébellion. «C'est faux », a-t-il rétorqué, précisant que ce sont des malfaiteurs qui commettent des forfaits dans des ménages qu'ils n'ont jamais fait une attaque contre les forces de défense et de sécurité. Il a fait savoir que ceux qui propagent de tels propos le font à dessein. A la question de savoir pourquoi des militants du parti CNL (Conseil National de Libération) ou des ex-forces armées burundaises sont souvent arrêtées pour cause de cette insécurité, il a répondu que les services de renseignement le font sur base des informations reçues et que leur arrestation se fait dans l'objectif de la recherche de la vérité.

A la question de savoir pourquoi il n'a pas associé dans son Gouvernement le parti CNL qui a occupé la deuxième place à l'issue des élections du 20 mai dernier, S.E Evariste Ndayishimiye a répondu que son Gouvernement se veut être au service de tous les citoyens, sans considération d'appartenance aux partis politiques ou ethnique. «L'heure des Gouvernements privilégiant le partage de places ministérielles compte tenu des partis politiques est révolu. Il a expliqué qu'il est le serviteur de tous, celui qui se sent exclu peut venir lui dire ce qu'il doit faire pour lui.

Dans le domaine de la coopération internationale, le Président de la République a indiqué que le Burundi attend à bras ouvert le réchauffement des relations de coopération avec l'Union Européenne, à condition qu'elle renonce à l'ingérence dans les affaires intérieures du pays et qu'elle considère le Burundi à sa juste valeur, a-t-il ajouté. Quant au rétablissement des relations de coopération bilatérale avec le Rwanda, S.E Evariste Ndayishimiye a indiqué qu'il est difficile de renforcer la coopération avec un pays qui abrite des présumés pouschistes recherchés par la justice au lieu de les extradier.

S'exprimant sur la lutte contre la corruption, il



a fait savoir que le Gouvernement, responsable et laborieux ne tolérera jamais quiconque versera dans cette bassesse. Il a fait savoir que les boîtes à suggestion implantées par les services de la Présidence de la République dans toutes les communes du pays rentrent dans la logique de déceler ceux qui abusent de leurs pouvoirs contre la population et cela a déjà porté des fruits. Il a expliqué que pas mal de gens ont été arrêtés, y compris des administratifs qui ont joué la complicité.

A la question des taux d'intérêt élevés appliqués par les banques, le Chef de l'Etat S.E Evariste Ndayishimiye a répondu que celles-ci finiront par s'ajuster du fait que l'Etat a initié des banques qui octroient des crédits à des taux d'intérêt bas, citant no-

tamment la banque d'investissement pour les jeunes, la banque des femmes et la banque des agri-éleveurs.

En matière de développement économique, il a rassuré que les techniciens du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage vont aider la province de Kirundo à reprendre son estime d'être le grenier du pays pour autant que cette province regorge de beaucoup de lacs.

Quant aux infrastructures routières réceptionnées lorsqu'elles sont mal construites, le Chef de l'Etat a indiqué que les fonctionnaires du Ministère en charge des Travaux Publics impliqués devront répondre de ces manquements devant les instances compétentes.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

### Le Chef de l'Etat invite les Bagumyabanga à se garder de juger les autres



**L**e parti Cnnd-Fdd a organisé jeudi, le 24 septembre 2020, une prière d'action de grâce interconfessionnelle à la Permanence Nationale de ce parti en Mairie de Bujumbura. Cette prière organisée chaque dernier jeudi du mois a vu la participation du Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye en compagnie de son épouse, le Secrétaire Général Adjoint du parti CNDD-FDD, les membres du bureau de l'Assemblée Nationale, les Représentants d'autres formations politiques et les Représentants de la société civile ainsi que les membres de ce parti en Mairie de Bujumbura.

Dans sa prédiction, Pasteur Claver Ndayisenga s'est basé sur la parole de Dieu t rée

de l'évangile de Luc 6 :38b qui dit ceci: Luc 6:38 "Donnez, et il vous sera donné: on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis".

Il a saisi cette occasion pour inviter les membres de ce parti à aimer Dieu et lui réserver la première place dans leur vie, à s'atteler au travail, à faire preuve d'humilité et à mieux préparer leur vie éternelle.

Pasteur Claver Ndayisenga a exhorté les participants à cette prière à couper court avec les mauvaises habitudes et à avoir une vision et des objectifs fixes afin de pratiquer de bonnes œuvres pour laisser un bon héri-

tage aux générations futures. "Après tout, nous mourrons " a rappelé Pasteur Claver Ndayisenga.

Prenant la parole, le Chef de l'Etat S.E Evariste Ndayishimiye a invité les participants à cette prière à observer une minute de silence en mémoire de Feu Président Pierre Nkurunziza. S.E Evariste Ndayishimiye a par la suite exhorté la population burundaise en général et les membres du parti Cnnd-Fdd présents en particulier à se conseiller mutuellement pour éradiquer les mauvais comportements. Il a en outre invité les Bagumya-

banga à penser à leurs prochains, à s'entraider et à ne pas se faire du mal entre eux ou à leur prochain.

Dans ses remerciements, le Président Evariste Ndayishimiye a salué la présence dans cette prière des Leaders des autres formations politiques. Cela témoigne la fraternité et la cohésion qui caractérisent les formations politiques dans nos jours. Il a terminé son allocution en demandant à la population burundaise et à tous les membres du parti Cnnd-Fdd en particulier à se garder de juger les autres car selon le Chef de l'Etat, personne n'a le droit de juger les autres, a-t-il conclu ([source:www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Cibitoke: le Chef de l'État invite les jeunes à monter de bons projets



**L**e Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye a clôturé, en province de Cibitoke, mardi le 22 septembre 2020, ses tournées qui l'ont conduit dans toutes les provinces du pays. Dans cette province, le Chef de l'Etat a rencontré les élus, les responsables des services déconcentrés de la province dans une réunion à huis clos pour leur expliquer les nouvelles orientations du nouveau Gouvernement laborieux et responsable dit "Reta mvyeyi, Reta nkozi".

A la sortie de la réunion, le Porte-Parole adjoint du Président Monsieur Alain Dioméde Nzeyimana a indiqué que pour clôturer cette tournée, le Chef de l'Etat a expliqué les nouvelles orientations du Gouvernement en précisant que lui, en tant que Président de la République est au-dessus des trois pouvoirs (exécutif, légis-

latif et judiciaire), le Premier Ministre étant le Chef de l'exécutif selon la nouvelle constitution.

Après la réunion le Chef de l'État S.E Evariste Ndayishimiye a inauguré la Clinique Ubuntu de Gasenyi en commune Buganda dans la même Province de Cibitoke. Cette Clinique à une capacité d'accueil de 100 lits et appartient à un Investisseur local du nom de Nahayo Jackson. La Clinique Ubuntu compte environ une cinquantaine d'employés dont 4 médecins et 30 infirmiers. La Clinique comporte plusieurs services notamment le service d'échographie, le bloc opératoire, le laboratoire, la médecine interne, la maternité, l'urgence et la consultation externe.

Le Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye a également présenté solennellement à la population de Cibitoke le nouveau Gouverneur OPC1 Carême Bizozza. Les cérémonies se sont déroulées à Mitakataka dans la Commune de Buganda.

Au cours des cérémonies d'investiture du nouveau Gouverneur, le Chef de l'État S.E Evariste Ndayishimiye a indiqué que le Gouvernement laborieux et responsable dit "Reta mvyeyi, Reta Nkozi" s'est engagé à combattre la pauvreté et a demandé à la population de le soutenir pour réussir ce pari.

Le Président de la République a demandé au nouveau Gouverneur de gérer la Province en bon père de famille, de veiller à la bonne coha-

bitation sans discrimination aucune. S.E Evariste Ndayishimiye a également demandé à la population de Cibitoke de soutenir le nouveau Gouverneur. Il a également demandé au Gouverneur de travailler en vue de répondre aux attentes de la population. Le Chef de l'État a exhorté la population de Cibitoke à adhérer aux coopératives pour augmenter la production. A ce sujet, le Chef de l'Etat a promis de leur trouver le marché

d'écoulement des tomates à travers les coopératives de toutes les provinces. Le Président de la République a appelé la jeunesse de Cibitoke à se regrouper en coopératives et à élaborer des projets crédibles pour bénéficier des appuis aux financements des projets des jeunes et qui s'élèvent à environ 100 millions par commune. (Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Le Vice-Président de la République reçoit en audience la Représentante résidente de la Banque Mondiale



**L**e Vice-Président de la République, Ir Prosper Bazombanza a reçu en audience lundi, le 21 septembre 2020 Madame Véronique Kabongo, Représentante

te Résidente de la Banque Mondiale au Burundi qui allait pour une visite de courtoisie. Leurs échanges ont porté sur l'appui de la Banque mondiale aux différents secteurs de son intervention.

Madame Véronique Kabongo a indiqué que la Banque Mondiale continuera à appuyer le Burundi dans plusieurs domaines, pour un développement socio-économique du pays, en tenant compte du Plan National de Développement (PND2018-2027). (Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Adoption à l'unanimité par le Sénat du projet de loi régissant l'autorité de régulation du marché des capitaux au Burundi



**L**es membres du Sénat burundais ont adopté à l'unanimité, le 24 Septembre 2020, dans son hémicycle de Gitega, le projet de loi régissant l'autorité de

régulation du marché des capitaux au Burundi.

Dans son exposé des motifs dudit projet de loi, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Dr Domitien Ndiokubwayo, a indiqué que le projet de loi en question a pour objet de créer, organiser et déterminer les missions et le fonctionnement de l'autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi. Il vise à "protéger les investisseurs, assurer un marché équitable, efficace et transparent et réduire le risque systématique ».

Par ailleurs, il a fait savoir que la création



et le développement du marché des capitaux constitue un cadre par excellence de promotion du développement durable. A cet effet, il a précisé que l'autorité de régulation du marché des capitaux s'aligne au Plan National de Développement pour l'horizon 2018-2027 dont l'une des réformes phares consiste à résoudre le problème de manque criant des ressources pour le financement

des projets porteurs de croissance sur une longue durée.

Signalons que le Sénat a émis des recommandations au Gouvernement entre autres l'initiation d'une formation des cadres des Ministères Sectoriels concernés pour les rendre plus performants et outillés.

([www.abpinfos.com](http://www.abpinfos.com))

## CAMEBU: Lancement de la distribution active des médicaments aux districts sanitaires

**L**es médicaments à destination des districts sanitaires vont désormais être distribués par la Centrale d'Achat des Médicaments



Essentiels du Burundi (CAMEBU). Le lancement officiel de la distribution active des médicaments de la CAMEBU aux pharmacies des districts sanitaires par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a eu lieu au siège de la CAMEBU lundi, le 21 septembre 2020. Cette mesure de rapprocher les médicaments des formations sanitaires aura pour effet de réduire le coût des approvisionnements.

Selon le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, cette mesure de rapprocher les médicaments aux districts sanitaires est motivée par le fait que ces derniers éprouvaient beaucoup de difficultés à s'approvisionner à la CAMEBU avec tous les risques d'endommagement et d'accidents de roulage que les médicaments peuvent subir.

Dr Thaddée Ndikumana a précisé à cette occasion que la mesure de rapprocher les médicaments aux districts sanitaires concerne dans un premier temps 11 districts sanitaires du Nord du pays, avant d'ajouter que la CAMEBU prévoit couvrir tous les districts sanitaires jusqu'au mois de

novembre prochain.

Pour le Ministre Dr Thaddée Ndikumana, cette mesure va soulager le personnel des districts sanitaires et va aussi améliorer les conditions de transport et la sécurité des médicaments. Il a également souligné la mesure de rapprocher les médicaments de la CAMEBU aux districts sanitaires permettra la réduction des coûts de transport en faveur des districts sanitaires et de la population.



Pour terminer, Dr Thaddée Ndikumana a laissé entendre que dans ces conditions, la CAMEBU pourra contrôler tous les stocks au niveau périphériques en attendant que d'autres points d'approvisionnement soient installés à l'intérieur du pays en commençant par la province de Gitega.

(source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

~ 1 ~

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 23 septembre 2020, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Les points suivants ont été analysés :

1. **Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux**, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Par décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi, il a été créé le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Les missions de ce ministère couvre trois volets, à savoir :

- Les Infrastructures
- L'Équipement
- Les Logements Sociaux

Pour accomplir ces missions, le projet de décret propose l'organisation du Ministère en cinq Directions Générales, à savoir :

- La Direction Générale de la Planification des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements
- La Direction Générale des Infrastructures
- La Direction Générale de l'Équipement
- La Direction Générale du Logement
- La Direction Générale des Ressources



~ 2 ~

Le projet propose aussi la création d'une Inspection Générale du Ministère à l'instar des autres Ministères.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant certaines retouches notamment le changement de la Direction Générale des Ressources en un Service chargé de l'Administration et de la Gestion dépendant directement du Cabinet.

**2. Projet de décret portant révision du décret n°100/158 du 05 septembre 2018 portant missions et organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants**, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Ce projet est proposé en vue de s'adapter au décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi.

En effet, ce décret assigne deux nouvelles missions au Ministère, à savoir :

- Concevoir la politique du Ministère en matière de bonne gouvernance ;
- Mettre au point des normes pour une meilleure gestion des services et biens de l'Etat et contrôler leur application effective.

Le projet intègre aussi une autre nouvelle mission issue de la Retraite Gouvernementale de Ngozi, à savoir :

- Participer à l'encadrement de la jeunesse et à la formation entrepreneuriale et patriotique, en collaboration avec les ministères concernés.

Même si ces nouvelles missions n'ont pas d'incidence directe sur la structure et l'organisation du Ministère, il est nécessaire de revoir le décret en vigueur pour les y intégrer.

C'est l'objet de ce projet de décret.

A l'issue du débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques corrections.

**3. Projet de décret portant organisation du Ministère de la Justice**, présenté par le Ministre de la Justice.

Le décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi a changé l'appellation de l'ancien Ministère de la Justice et de la Protection Civique pour devenir le Ministère de la Justice, tout court.

~ 3 ~

L'organisation et le fonctionnement du Ministère doit être adapté à ce décret qui lui assigne de nouvelles missions.

Comme nouvelles missions, il s'agit de :

- Promouvoir et protéger les droits de la personne humaine
- S'assurer de la prise en compte de la bonne gouvernance en tout temps et en tout lieu.

Dans le souci de garantir le bon fonctionnement et l'efficacité des Services, le projet de décret prévoit la fusion de certains services et la répartition des missions entre les différentes structures. En conséquence, certaines structures changent d'appellation.

Ainsi, le projet de décret garde deux Directions Générales, à savoir :

- La Direction Générale de l'Organisation Judiciaire dont les missions couvrent l'analyse stratégique des réformes, la planification, le suivi-évaluation des projets et programmes, le développement des statistiques du secteur de la Justice et la gestion du contentieux de l'Etat.
- La Direction Générale des Affaires Judiciaires qui est créée dans le souci de promouvoir la justice tant nationale qu'internationale, et surtout de gérer les situations juridiques qui peuvent en découler. Elle va couvrir les domaines des affaires civiles, pénales et spéciales, de la coopération et de l'entraide judiciaire.

Enfin, le projet rattache le Cadastre National à la Direction des Titres Fonciers.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections.

#### **4. Projet de décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.**

Ce projet vient s'adapter au décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Il tient compte du Plan National de Développement et des autres instruments de planification en matière sanitaire.

Il clarifie certaines missions en vue d'éviter la duplication de certaines activités et des éventuelles interférences.

Des innovations sont également apportées par ce projet, entre autres :

~ 4 ~

- L'intégration du niveau communautaire au niveau sanitaire parmi les trois niveaux déjà existants ;
- Le renforcement des prérogatives de l'Inspection Générale du Ministère ;
- La création d'une Direction Générale de l'Offre des Soins de la Médecine moderne et traditionnelle, de l'Alimentation et des Accréditations ;
- La mise sous la tutelle du Ministère en charge de la Santé Publique du Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation Médicale ;
- La création de l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments et des Aliments à usage humain.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

**5. Projets de contrats de Partenariat Public- Privé entre la République du Burundi et la société Songa Energy pour l'aménagement de deux centrales hydroélectriques sur les rivières Mulembwe et Ruvyironza, présentés par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.**

Au Burundi, l'amélioration de l'offre et de l'accès à l'énergie demeure l'une des priorités du Gouvernement.

En vue de s'ajuster à la demande énergétique pour les divers projets industriels et ainsi améliorer le taux d'électrification, une capacité additionnelle d'énergie électrique est plus qu'une nécessité.

La participation du secteur privé au développement du secteur de l'énergie constitue un moyen permettant d'améliorer substantiellement et durablement l'accès à l'électricité par la population burundaise.

C'est dans ce cadre que la société Songa Energy Burundi a signé avec le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines en date du 17/8/2015 un Mémoire d'Entente pour la réalisation des études de production énergétique sur les rivières Mulembwe et Ruvyironza, respectivement d'une puissance de 9Mw et 1,65 Mw.

Le coût de l'investissement total est estimé à 46,95 millions de dollars américains pour les deux centrales et la durée de construction est estimée à une période de trois ans.



~ 5 ~

L'énergie sera vendue au prix de 0,141 dollars américains par k/Wh pendant une période de 25 ans non renouvelable et l'infrastructure sera cédée au Gouvernement du Burundi à l'issue de cette période.

Après échange et débat, le Conseil a constaté que le dossier nécessitait une réanalyse au niveau technique pour s'assurer que le montage a été bien fait et que l'apport de l'Etat comme capital a été correctement valorisé.

Il s'agit notamment de:

- Réanalyser des termes du contrat
- Revoir si le tarif par Kw/h est convenable par rapport à l'utilisation des ressources naturelles du pays faisant partie du patrimoine de l'Etat en l'occurrence l'eau, la terre domaniale, etc...
- Prévoir l'amortissement lié à l'usure de l'infrastructure et l'amortissement comptable pendant tout le temps d'exploitation de la centrale, etc..

Le dossier sera ramené en Conseil des Ministres après ce travail.

#### **6. Projet de contrat de Partenariat Public Privé entre la République du Burundi et la société Mpanda Hydro Power pour l'aménagement d'une centrale hydroélectrique à fil d'eau sur la rivière Mpanda en Commune Musigati,** présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Mpanda d'une capacité de 10,2 Mw a été initié et lancé par le Gouvernement du Burundi avec pour objectif d'augmenter la capacité d'énergie électrique du pays.

Les travaux se sont arrêtés en 2017 suite aux contraintes budgétaires avec un taux d'avancement estimé à 40%. Suite à la non poursuite des travaux qui a provoqué une dégradation, ce taux s'est détérioré et s'estime actuellement à 20%.

Dans le souci de sauver ce projet, le Gouvernement du Burundi a cherché un partenaire privé pour la reprise de ces travaux, et c'est dans ce cadre qu'un Mémoire d'Entente a été signé entre le Ministère en charge de l'Energie et la société HYDRONEO EAST AFRICA en date du 16 décembre 2019. Conformément aux dispositions de la loi portant régime des contrats de Partenariat Public-Privé, il a été créé pour cela la société de projet MPANDA HYDO POWER en avril 2020.

Le budget prévisionnel de MPANDA HYRDO POWER est de 43,5 millions de dollars américains incluant 5,5 millions de dollars d'arriérés liés aux anciens contrats de construction et l'apport de l'Etat sera de 10 millions de dollars

~ 6 ~

américains. Le tarif par k/Wh sera de 0,135 dollars américains pendant une période de 25 ans.

Après échange et débat, le Conseil a autorisé la poursuite du projet avec comme préalables de :

- Révoir la clé de répartition pour vérifier que le contrat entre les parties est gagnant- gagnant en s'assurant que l'apport de l'Etat surtout en nature (eau, terrain,etc..) a été bien pris en compte.
- Prévoir les frais d'amortissement pendant tout le temps d'exploitation ;
- Chercher tous les contrats de sous traitance qui ont été conclus en devises et chercher la traçabilité d'utilisation de ces dernières et sanctionner les fautifs conformément à la loi
- Faire un avenant pour certains contrats qui ont été mal négociés et qui risquent de causer des pertes à l'Etat (cas des contrats entre la Régideso et la société INTERPETROL, etc..).

**7. Projet d'ordonnance ministérielle portant mesures d'application du décret n°100/099 du 08 août 2018 interdisant l'importation, la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des sachets et autres emballages en plastique au Burundi, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.**

Le décret n°100/099 du 08 août 2018 interdisant l'importation, la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des sachets et autres emballages en plastique au Burundi a pour objectif :

- L'établissement d'un cadre de contrôle de l'utilisation des sachets et d'autres emballages en plastique
- La promotion de l'utilisation des matériaux qui ne dégradent pas l'environnement
- La prévention de toute sorte de pollution causée par l'utilisation des sachets et autres produits en plastique.

En son article 3, ce décret précise que « La fabrication, l'importation, le stockage, la vente et l'utilisation de tous les sachets et d'autres emballages en plastique sont interdits ».

Le premier alinéa de l'article 4, quant à lui, dispose que « Nonobstant les dispositions de l'article 3, le Ministre ayant en charge l'environnement, après concertation avec les ministres concernés, établit par ordonnance, une liste des sachets en plastique devant être utilisés exceptionnellement au Burundi. La liste est actualisée chaque fois que de besoin ».

~ 7 ~

Ce projet vient mettre en application le décret ci haut cité en mettant en place une liste du matériel, sacs, sachets et emballages en plastique bénéficiant d'une autorisation spéciale pour entrer au Burundi. Il prévoit aussi des sanctions pour les contrevenants à cette réglementation.

Après échange et débat, le projet a été adopté après avoir y a apporté quelques enrichissements.

**8. Projet de loi portant réorganisation du système statistique au Burundi,** présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

A la suite de la ratification de la Charte Africaine de la Statistique par le Burundi en 2014, il est indispensable de procéder à la révision de la loi portant organisation du système statistique au Burundi pour la rendre conforme à cette législation internationale.

Ce projet prend en compte les principes statistiques fondamentaux tels que contenus dans cette Charte.

Suivant ces principes, la statistique constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public, des données concernant la situation économique, démographique, sociale et environnementale. Et pour cela, les organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques selon des principes scientifiques et dans le respect des méthodes et procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Ce projet introduit aussi l'obligation pour les personnes physiques et morales de répondre aux questions statistiques et, en contrepartie, l'affirmation du secret statistique pour protéger ces personnes.

Le projet prévoit également des sanctions pénales pour ceux qui s'abstiennent de répondre aux questions statistiques et pour ceux qui violent le secret statistique.

Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté ce projet après y avoir apporté quelques corrections.



~ 8 ~

**9. Projet de décret instituant l'usage systématique des nomenclatures utilisées dans le système statistique national du Burundi**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les nomenclatures constituent un instrument technique important de coordination statistique. Elles assurent une coordination structurée, cohérente et harmonisée des informations statistiques dans différents domaines de la vie d'une nation. Elles constituent aussi des outils d'harmonisation favorisant l'échange et la comparabilité de l'information statistique avec les différents partenaires du système statistique national.

Ce projet a pour objet d'instituer l'usage systématique des nomenclatures utilisées pour catégoriser et structurer l'information statistique par domaine de la vie de la nation.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté après avoir subi quelques retouches.

**10. Projet de lettre portant acceptation par la République du Burundi de l'Accord Régional de Coopération pour l'Afrique sur la Recherche, le Développement et la Formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) révisé**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération au Développement.

L'accord Régional de Coopération pour l'Afrique sur la Recherche, le Développement et la Formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) est un accord intergouvernemental conclu entre les pays de la Région Afrique en Février 1990, afin de promouvoir la coopération entre les Etats membres de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) de la Région, ainsi que ceux-ci et cette même Agence, dans le domaine des applications de la science et la technologie nucléaire.

Conformément à l'Accord révisé, l'AFRA a pour mission d'être le principal cadre de coopération en Afrique et un outil permettant aux Etats membres de promouvoir et de coordonner efficacement les applications pacifiques de la science et la technologie nucléaires aux fins du développement socio-économique du continent africain.

Le Burundi est membre de l'AIEA et a adhéré à l'AFRA.

~ 9 ~

Ce qui est nouveau dans cet Accord révisé, c'est que tout pays membre pourra se retirer dudit accord révisé en le notifiant au Directeur Général de l'AIEA six mois avant que le retrait ne prenne effet.

L'intérêt pour le Burundi de l'acceptation de cet Accord révisé est qu'il bénéficiera, à travers ses institutions techniques et scientifiques, de la coopération avec l'AFRA. Cela permettra à ses institutions techniques et scientifiques d'être à la hauteur des autres institutions de la Région dans le domaine de la recherche et de l'équipement.

Au regard de l'intérêt que le Burundi tirera de l'acceptation de cet Accord révisé, le Conseil a donné son aval pour que la lettre d'acceptation cet soit signé.

## 11. Divers

- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi a informé le Conseil sur les cas des anciens dignitaires qui ont terminé leur mandat et qui demandent d'être réintégrés ou intégrés dans la Fonction Publique. Il lui a été demandé d'appliquer les lois et règlements en vigueur.

Il lui a été demandé, à l'occasion, de préparer une note à l'intention du Conseil sur l'état des lieux de la Fonction Publique au Burundi.

- Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a informé le Conseil que la campagne de prévention et de lutte contre le Coronavirus « NDAKIRA-SINANDURA-SINANDUZA » aboutit à des résultats très satisfaisants. En effet, même si la pandémie se fait encore remarquer dans le pays, les cas testés positifs ne cessent d'aller décroissants.

Il a informé le Conseil que les mesures prises pour prévenir et lutter contre cette pandémie resteront en vigueur jusqu'à son éradication complète du pays.

- Le Ministre de la Justice a informé les membres du Conseil sur les éléments du formulaire de déclaration des biens par les mandataires publics.

Bujumbura, 24 septembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi